

NOTE IMPORTANTE

DESTINATAIRES : Personnel, contractuels, conseil d'administration et clubs Holstein du Québec
EXPÉDITEUR : Valérie Tremblay
DATE : 16 mars 2020
OBJET : **Pandémie de la COVID-19 – Instructions et directives de Holstein Québec**

La propagation du COVID-19 demeure hautement préoccupante. Le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour freiner le plus possible la contagion. Tous les citoyens et employeurs doivent adapter leurs pratiques malgré tous les inconvénients et bouleversements à cette situation exceptionnelle et nous devons adopter des comportements appropriés et responsables.

Le premier ministre du Québec en appelle de la solidarité pour éviter les scénarios non enviables de certains pays. Dans le contexte actuel, les bonnes pratiques à adopter s'appuient sur le principe de « distance sociale », c'est-à-dire l'application de mesures visant à minimiser les interactions et contacts physiques entre les citoyens. Holstein Québec et son réseau de clubs Holstein n'échappent pas à cette règle et à titre d'employeur et de citoyen, nous nous devons d'adopter des mesures pour contribuer aux efforts visant à réduire la propagation du virus. La collectivité est une valeur importante dans le domaine de l'industrie laitière, nous en faisons souvent mention. Il est maintenant temps de démontrer que nous y croyons et être solidaire aux mesures recommandées au sein de la société.

Voici les mesures que nous recommandons et mettrons en place.

1- Les événements

- Le gouvernement du Québec interdit tous les rassemblements intérieurs de plus de 250 personnes. Il est également fortement recommandé d'annuler les rassemblements qui ne sont pas nécessaires afin de limiter les risques de propagation de coronavirus.
- C'est ce que nous avons appliqué en annulant l'Expo-printemps, après consultation des autres associations de races propriétaires de l'événement. Un communiqué vous a été envoyé expliquant le tout.
- Pour les autres événements, nous vous demandons, si cela est possible, de reporter ou d'utiliser un système de conférence téléphonique. Pour les journées d'étables, coupes des éleveurs ou autre activité du genre, nous vous recommandons de reporter tout ce qui n'est pas nécessaire. Si vous décidez de tenir un événement, nous vous recommandons de prendre des mesures d'exception quant au déroulement (nombre de personnes limité, respect des distances entre les participants, mise à disposition de solution désinfectante pour les mains, etc.).

2- La prestation de services

- À moins de directives contraires du gouvernement du Québec, Holstein Québec restera en fonction. Le personnel, parfois avec un nombre réduit, répondra aux courriels et téléphones. Le travail à la maison est permis.
- Nous avons demandé aux employés de reporter leurs visites de fermes non-urgentes.
- Si des visites sont nécessaires, notre personnel s'assurera d'être sans symptômes. Ils valideront avec vous si vous êtes prêts à les recevoir. Si vous ou des membres de votre famille développez des symptômes en lien avec la COVID-19, nous vous encourageons à nous contacter pour reporter les visites à une date ultérieure.
- J'ai demandé aux employés de revoir et épurer leur horaire des deux prochaines semaines (jusqu'au 1^{er} avril) en décortiquant le risque. Tout ce qui n'est pas nécessaire devra être reporté. Ils seront disponibles par téléphone et courriels.
- Nous demandons au personnel d'éviter dans la mesure du possible toute activité avec plus de 25 personnes pendant cette même période. Holstein Québec appuie son équipe pour s'assurer que ses employé(e)s travaillent dans un environnement sain et sécuritaire. Cette mesure sera en place jusqu'à ce que les autorités avisent du contraire.
- Nous demandons aux clubs d'être compréhensifs si un employé ou personne attirée de l'association ne peut être présent à une activité : notre rôle en tant qu'employeur est de les protéger et par le fait même, de vous protéger également. Les mesures sont donc prises en ce sens.
- Étant donné que nous sommes un employeur qui favorise les mesures pour la conciliation travail-famille, les employés seront limités pendant le temps que les écoles et garderies sont fermées. Malgré le dévouement de nos employés et les efforts qu'ils feront tous, les horaires sont chambardés et nous sommes très compréhensifs de la situation.
- Nous avons un horaire partagé qui peut être consulté par l'équipe. Les employés sont tenus de le garder à jour. Ce calendrier indiquera les présences/absences de chaque personne aux activités prévues à l'horaire, ainsi que les journées de travail de la maison. Il sera possible ainsi de savoir les activités de chacun.
- Les employés qui ont contracté le virus ou ceux qui ont côtoyé des personnes contaminées doivent obligatoirement se placer en quarantaine.

3- Les voyages

- Bien qu'il s'agisse d'un choix personnel, nous recommandons à tous les employés et administrateurs d'éviter les voyages à l'étranger pour des raisons professionnelles ou personnelles jusqu'au 12 avril.
- Les employés doivent être tenus d'aviser la direction s'ils ont des voyages prévus pendant cette période ou dans les semaines qui suivent.
- Comme le dictent les mesures du gouvernement du Québec, l'isolement sera obligatoire suivant tout séjour à l'extérieur.

4- Les règles d'hygiène

- Évidemment, les mesures de base s'appliquent : adoptez le lavage des mains souvent, durant au moins 20 secondes, avec du savon et de l'eau, et évitez de vous toucher le visage; c'est la façon la plus efficace de réduire la propagation du virus.
- Lors de rencontres, évitez de serrer les mains et de faire la bise.
- Si vous avez des symptômes de maladie respiratoire (p. ex. fièvre, toux, essoufflement, etc.), veuillez rester à la maison et faites les démarches nécessaires pour obtenir un traitement médical.

Nous vous remercions de votre collaboration et compréhension. Cet effort collectif demande des ajustements à toute la population et nous sommes persuadés que nous aiderons à diminuer la propagation de ce virus si tous y participent et respectent les mises en garde émises par le gouvernement. Celui-ci nous demande d'être des citoyens responsables et solidaires.

Nous consulterons des organisations semblables et évidemment Holstein Canada afin d'homologuer, au besoin, nos mesures.

Avec une situation qui change rapidement, nous nous faisons un devoir de suivre la situation de près. Ces directives pourraient donc être revues ou changées et vous en serez évidemment informés.

Je vous invite à consulter :

- 1- Le site de la CNESST : www.cnesst.gouv.qc.ca/salle-de-presse/Pages/coronavirus.aspx
- 2- Le www.quebec.ca/coronavirus - la référence des consignes et mesures prises par le gouvernement du Québec.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter.

Valérie Tremblay, agr.
Directrice générale